

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
19 MAI 2022

DATE d'AFFICHAGE
31 MAI 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 24
Votants : 34

L'an deux mille vingt-deux,

le 24 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Muriel CLERY, - M. Michel CRIAUD, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Noël PAUL, - Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE

M. Alain HALIMI donne pouvoir à Mme Odile PROVOST

Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET

M. Noël PAUL donne pouvoir à Mme Nicole KORN

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

M. Eric ROZE donne pouvoir à M. Patrick BUESSLER-MUELA

Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis HILLAIREAU a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°71-2022 – TOURISME - VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
2021 DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du Tourisme, expose les éléments suivants. Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, lors de sa séance du 15 mars 2022 a approuvé le Compte Administratif 2021 accompagné du Compte de Gestion.

Conformément aux dispositions des articles L.133-8 et R.133-13 à R.133-16 du Code du Tourisme, les comptes doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Compte Administratif 2021 fait notamment état des éléments suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	761 450,51 €
Recettes de l'exercice	745 865,49 €
Déficit de l'exercice	- 15 585,02 €
Excédent de l'exercice reporté	273 763,39 €
Excédent global de fonctionnement	258 178,37 €

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice	111 192,61 €
Recettes de l'exercice	119 062,44 €
Excédent de l'exercice	7 869,83 €

Restes à réaliser à reporter en 2022	0,00 €
Excédent de l'exercice reporté	31 689,62 €
Excédent global d'investissement	39 559,45 €

Excédent global **297 737,82 €**

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2021 de l'EPIC « Office de Tourisme Communautaire ».

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 01/06/2022

Le Président,

